



# règlement des championnats départementaux de volley-ball fsgt 93

## Sommaire

<b>Obligations administratives</b>	<b>2</b>
1. INSCRIPTIONS	2
2. RÉUNIONS OBLIGATOIRES	3
3. RÔLES DANS LA COMMISSION SPORTIVE	3
<b>Règles communes des championnats départementaux 93</b>	<b>5</b>
1. PLANIFICATION DES RENCONTRES ET REPORTS ÉVENTUELS	5
2. COMPOSITION DES ÉQUIPES	6
3. CLASSEMENT DES CHAMPIONNATS	6
4. FEUILLE DE MATCH	7
5. RÉCLAMATIONS	7
6. ARBITRAGE	7
<b>Règles spécifiques des championnats départementaux</b>	<b>8</b>
1. RÈGLES DU 6 x 6	8
2. RÈGLES DU 4 x 4	9
3. RÈGLES DU 4 x 4 MIXTE RÉEL OU ÉQUIMIXTE	9

Dernière mise à jour : 25.06.2025



## Obligations administratives

L'ensemble des éléments figurant dans ce chapitre est susceptible d'être complété en cours de saison suite aux réunions de la commission sportive volley-ball. Ces éléments complémentaires vous parviendront par l'intermédiaire du bulletin de la commission « SMASH mensuel ».

Toutes les informations et actualités concernant le volley-ball FSGT en Seine-Saint-Denis sont disponibles sur le site internet du comité : <https://fsgt93.fr/-Volley-ball-.html>

### 1. Inscriptions

Toutes les équipes disputant nos championnats départementaux doivent :

- Remplir les feuilles d'engagement et la feuille financière,
- Être affiliées à la F.S.G.T.,
- Licencier l'ensemble des joueurs ou joueuses disputant nos compétitions dès la 1ère rencontre (toutes licences non validées informatiquement entraînent la perte du match pour les équipes concernées et sera comptabilisée zéro point 3 sets 0),
- Nous conseillons la souscription d'une assurance sportive pour l'ensemble des joueurs ou joueuses disputant nos compétitions, dès la 1ère rencontre (nous rappelons aux dirigeant.e.s de tous les clubs qu'ils doivent s'assurer que leurs adhérent.e.s doivent être correctement assurés pour toutes atteintes à soi-même ou à autrui)
- Le contrôle des licences est effectué par la commission selon les règles définies et par les arbitres en début de match (ou au responsable de l'équipe adverse)

Un club qui souhaite engager une ou plusieurs équipes dans le championnat départemental de Paris (toutes catégories confondues) devra obligatoirement avoir à minima le même nombre d'équipes dans le championnat de Seine-Saint-Denis dans la même catégorie.

*Exemples :*

- *Pour engager une équipe en 4x4 libre dans le championnat 75 il faut une équipe minimum de 4x4 libre dans le championnat 93.*
- *Pour engager deux équipes en 6x6 libre dans le championnat 75 il faut deux équipes minimum de 6x6 libre dans le championnat 93.*

### Participation des équipes de Seine-Saint-Denis au championnat départemental 75 (ou autres départements)

Un club ne pourra inscrire une équipe en championnat départemental 75 (ou autres départements) que si elle inscrit une équipe en championnat départemental 93 dans la même catégorie de jeu.

*Exemple : je peux inscrire une équipe en 6x6 libre dans le championnat 75, uniquement si j'ai déjà inscrit une équipe en championnat 6x6 libre 93.*



Cette règle s'applique pour toutes les catégories (4x4 libre, 4x4 MR, 6x6 libre, jeunes) sauf les catégories féminines (pour la saison 2025-2026).

En cas de non-respect de cette règle, la sanction sera un forfait général en championnat 75.

### Engagement aux championnats de France FSGT

Afin de soutenir les championnats 6x6 départementaux et le championnat de France 4x4 et de rentrer dans le cadre de compétition commun à toutes les activités de la FSGT 93 - nous modifions les règles d'inscription au championnat de France 6x6 pour les équipes du 93.

Un club ne pourra inscrire une équipe en championnat de France 6x6 que si elle inscrit une équipe en championnat départemental 6x6. Le club pourra inscrire le nombre d'équipes équivalent au nombre d'équipes inscrites en championnat départemental.

Les ententes sont possibles uniquement si l'une des équipes d'origine répond à la règle ci-dessus.

## 2. Réunions obligatoires

Des réunions de commissions départementales volley-ball sont organisées plusieurs fois par an afin d'organiser l'activité sur la saison. La présence d'un.e représentant.e par club ou par équipe est obligatoire, en fonction de la réunion.

Voir le détail ci-dessous :

- Réunion de reprise de saison (septembre) : 1 représentant.e par club obligatoire
- Réunion calendrier (septembre) : 1 représentant.e par équipe obligatoire. Il peut y avoir deux réunions calendrier dans la saison en fonction des formats des championnats (1 phase aller/retour ou 2 phases)
- Réunion de mi-saison (janvier ou février) : 1 représentant.e par club obligatoire
- Assemblée générale de la commission (juin) : 1 représentant.e par équipe obligatoire

L'absence lors de ces réunions entraîne un point de pénalité soit pour toutes les équipes du club concerné pour les réunions nécessitant 1 représentant.e par club, soit pour l'équipe concernée pour les réunions nécessitant 1 représentant.e par équipe.

## 3. Rôles dans la commission sportive

Afin de favoriser l'engagement des clubs et donc la responsabilisation des pratiquant.e.s dans l'organisation de leur discipline, et de faire vivre la commission volley-ball, nous avons défini des rôles. Chaque club doit être impliqué dans au moins 1 rôle au sein de la commission (sous peine de pénalité de 1 point pour l'ensemble de ses équipes). Les missions sont les suivantes :

- **Animateur.trice** : en coordination avec les permanents du comité, l'animateur définit l'ordre du jour de la commission et anime la réunion pour traiter les points identifiés.



- Représentant.e de la commission volley : élu par l'Assemblée Générale du comité FSGT 93, il pourra siéger au comité directeur de la FSGT 93 (quatre fois par ans) pour représenter l'activité volley.
  - Un.e autre représentant.e élu.e par la commission départementale de volley, pour siéger et représenter le département de la CFA volley-ball de la FSGT.
- Référent.e de poule : veille à la bonne tenue des feuilles de match, au suivi des résultats sur le site internet, envoie un mail récapitulatif au comité (1 par mois). Autant de référent.e que de poule dans les championnats.
- Référent.e jeune : veille à la bonne tenue des feuilles de match ainsi qu'à la saisie des résultats sur le site internet.
- Correspondant.e coupe : récolte les résultats des rencontres et informe les équipes et le comité des prochains matchs.
- Référent.e « hôte » des finales de coupe : aide le comité à la recherche de gymnase pour accueillir les finales et participe à l'organisation le jour j.
- Correspondant.e beach volley : gère le tableau sportif le jour du challenge
- Référent.e développement volley féminin : Participe à l'organisation et la mise en place de rassemblements, tournois et championnats favorisant le développement du volley féminin.
-



# Règles communes des championnats départementaux 93

Tous les éléments figurant dans ce chapitre sont complémentaires au règlement régional de la F.S.G.T. disponible sur demande au comité 93.

Par ailleurs, l'ensemble des éléments figurant dans ce chapitre est susceptible d'être complété en cours de saison suite aux réunions de la commission sportive volley-ball. Ces éléments complémentaires vous parviendront par l'intermédiaire du bulletin de la commission « SMASH mensuel ».

## 1. Planification des rencontres et reports éventuels

Le calendrier des championnats est le document de référence dans lequel se trouvent tous les éléments nécessaires au bon déroulement des rencontres (date, heure, lieu des rencontres, arbitrage). Les calendriers sont disponibles en ligne sur le site du volley FSGT Ile-De-France : <https://www.volleyfsgtidf.org/>

Les matchs se dérouleront en semaine et/ou le weekend (du lundi au dimanche).

- Chaque équipe reçoit le jour et à l'heure où elle dispose de son installation ;
- Un match ne pourra être imposé avant 20h en semaine, sauf accord préalable entre les deux équipes pour commencer plus tôt ;
- Les jours et heures de match, figurant sur le calendrier officiel, constituent un accord entre chaque club ou association ;
- Les clubs recevant ou se déplaçant doivent impérativement tenir compte des horaires d'ouverture et de fermeture des installations sportives.
- A son 3<sup>e</sup> forfait, une équipe sera déclarée « forfait général » pour l'ensemble de la saison.

### Implantation des matchs

L'implantation des rencontres est effectuée de manière à garantir « l'alternance du lieu » entre les équipes participant aux divers championnats.

### Horaires des matchs

Une équipe incomplète, 20 minutes après l'heure prévue de la rencontre, perd le premier set par le score de 25/0. Au-delà des 20 minutes suivantes, celle-ci est déclarée forfait. La feuille de match est annotée en conséquence.

### Report de match

Des reports peuvent être acceptés dans la limite de deux reports demandés par équipe par saison. Dans le cas des poules aller/retour, le match aller doit être joué avant le match retour même en cas de report. Ces derniers doivent être demandés plus de 72h avant la date



initiale programmée. Un même match ne pourra être reporté qu'une seule fois. Deux cas de figure possibles :

1. le club recevant est dans l'impossibilité de recevoir : il doit prévenir au plus tard 72 heures avant la date officielle du match et se mettre d'accord sur une nouvelle date de match ;
2. le club visiteur est dans l'impossibilité de se déplacer : il doit prévenir au plus tard 72 heures avant la date officielle du match et se mettre d'accord sur une nouvelle date de match.

Dans les deux cas, le match doit être rejoué au plus tard dans le mois qui suit. Si cela ne peut se faire, l'équipe ayant provoqué le report du match est déclarée forfait (comptage : 3 sets à 0, score : 25/0 pour chaque set).

Aucun report de match « sauf événements imprévus\* » ne sera accordé dans un délai de moins de 72 heures avant le début de la rencontre. Un match peut être reporté exceptionnellement sur une période de congés scolaires avec l'accord obligatoire des équipes.

*\*Evènements imprévus susceptibles de demande à moins de 72 heures : Grèves de transport non prévues, fermeture de gymnase, intempéries (gel, neige) empêchant tous déplacements.*

### Matches non joués

Si un match n'a pu se jouer, plusieurs solutions sont possibles :

- Un club fautif : demande non réglementaire ou non accordée, le match est alors perdu par forfait pour le club fautif.
- Pas de club spécialement fautif : Car accord des deux équipes pour raison X ou Y., ne pourra quand même pas avoir lieu. Match perdu par pénalité pour les deux équipes.

### 2. Composition des équipes

La composition des équipes devra être conforme aux règles en vigueur dans chaque championnat. Les équipes doivent être de 6 joueurs ou joueuses minimum ou de 4 joueurs ou joueuses minimum en fonction du championnat. Les équipes se présentant incomplètes sur le terrain sont déclarées forfaits.

Sur blessure, l'équipe a la possibilité de terminer la rencontre à 5 sans pénalité en championnat 6x6, et à 3 en championnat 4x4.

Les matchs mixtes/libres le sont à titre facultatif, aucun point de bonification n'est attribué en fonction du genre des joueurs ou joueuses.

Equipe d'un même club évoluant dans une même division

- Pas d'interdiction concernant la possibilité pour deux équipes d'un même club d'évoluer dans une même poule ;



- Obligation pour ces deux équipes de se rencontrer lors de la première journée de championnat ;
- Application du règlement de brûlage entre ces deux équipes (voir section règles spécifiques) ;
- Obligation pour les clubs engageant plusieurs équipes de déposer aux comités les compositions exactes des équipes. Ces compositions seront les mêmes pour toutes les compétitions FSGT sauf avis contraire du comité 93.

### 3. Classement des championnats

Les matchs se jouent en 3 sets gagnants de 25 points. Le classement de chaque poule est établi par l'addition de points attribués comme suit :

- Match gagné 3/0 ou 3/1 : 3 points
- Match perdu 3/0 ou 3/1: 0 point
- Match Gagné 3/2 : 2 points
- Match perdu 3/2 : 1 point
- Match perdu par forfait : 0 point

### 4. Feuille de match

#### Envoi

Le club recevant ou le premier cité sur le calendrier est responsable de la feuille de match. Par conséquent, il doit fournir, veiller à la bonne tenue et assurer l'envoi de la feuille de match. Celle-ci doit être déposée sur le site ainsi que les résultats saisis, et envoyée par mail avant la fin du mois, au référent de poule et au comité 93 (volley@fsgt93.fr).

En cas de non-envoi de la feuille de match, le club recevant se verra octroyer un point de pénalité.

En cas de forfait une feuille de match doit être établie et communiquée au référent de poule et au comité comme pour tout autre résultat.

#### Tenue

La feuille de match doit être complétée dans les rubriques :

- Date, horaire et lieu ;
- Championnat, division ;
- Nom des équipes (chaque équipe est chargée de compléter la partie qui la concerne) ;
- Nom des joueurs, numéro des licences ;
- Nom et licence de l'entraîneur ;
- Signature des capitaines ;
- Score.



Toutes absences des éléments ci-dessous entraineront une pénalité de 0.5 point maximum par feuille mal remplie.

## 5. Réclamations

Les réclamations doivent être faites par écrit et adressées à la commission sportive volley-ball. Les réclamations doivent être également notées sur la feuille de match et signées par les capitaines et visées par le ou les arbitres. Elles seront traitées par la commission des litiges du comité FSGT 93.

## 6. Arbitrage

Chaque club ayant engagé une ou plusieurs équipes dans les championnats FSGT 93 doit avoir au moins un arbitre formé (validation du test théorique et du test pratique).

Toutes les équipes doivent avoir au moins un.e référent.e arbitrage, qui assiste à la soirée de sensibilisation à l'arbitrage organisée chaque début de saison.

Le manquement à ces règles entraîne 1 point de pénalité par équipe.



# Règles spécifiques des championnats départementaux

## 1. Règles du 6 x 6

### Filet

Le filet doit être réglé à la hauteur réglementaire :

- Senior féminine : 2m24
- Senior masculin (mixte – libre) : 2m43
- Jeunes : 2m30

### Temps morts

Temps mort par set : 2 temps morts techniques (à 8 et à 16) de 1 minute et 2 temps morts par équipes de 30 secondes.

### Composition des équipes

- Les rencontres du volley-ball 6 x 6 se jouent à 6 joueurs ou joueuses en 6x6 libre ou mixte et à 6 joueuses en 6x6 féminin
- Toute équipe qui ne pourra présenter 6 joueurs ou joueuses sur le terrain sera déclarée forfait.
- Sur blessure, une équipe pourra terminer le match à 5 joueurs.ses
- Aucun point de bonification n'est attribué en fonction du genre des joueurs et joueuses présents sur le terrain

### Brûlage

Les clubs ayant plusieurs équipes engagées devront communiquer la composition de chaque équipe afin qu'elle soit communiquée à leur adversaire.

Au sein d'une même catégorie (6x6 ou 4x4 ou 4x4 MR), une personne est considérée "brûlée" lorsqu'elle est apparue sur trois feuilles de match pour la même équipe, sur toute la saison sportive.

Le terme "brûlé" signifie que la personne est figée dans une équipe à partir du 3e match joué pour cette dernière et ne peut pas aller jouer pour une autre équipe du même club au sein de la même catégorie de jeu (6x6 ou 4x4).

Exception : pour éviter un forfait, une personne brûlée peut aller dépanner dans une équipe du même club, à raison de 3 matchs par équipe saison (faire la 4e personne en 4x4 ou la 6e personne en 6x6).

Les équipes du même club évoluant dans la même division et/ou groupe ne sont pas concernées par l'exception et doivent respecter la règle de brûlage stricte. L'exception ci-dessous ne s'applique pas.



### Licences

- Tous joueurs pratiquants ou personnes officiants dans une rencontre officielle du calendrier F.S.G.T. doit être licencié dès la première rencontre.
- La licence déposée n'existe pas. Une licence n'est valide que lorsqu'elle est payée et reçue par mail
- En cas d'oubli on doit pouvoir justifier de son identité puis un contrôle sera effectué en commission
- Le contrôle des licences est obligatoire avant chaque rencontre :
- Les licences sont obligatoires et doivent être vérifiées avant chaque match, soit par les capitaines d'équipes, soit par l'arbitre.

### Arbitrage

- L'équipe recevant devra fournir le 1er arbitre. L'équipe visiteuse pourra, si elle le souhaite, fournir le 2ème arbitre.
- L'équipe recevant devra fournir la feuille officielle de match et le matériel accessoire (sifflet, stylos). C'est l'équipe qui reçoit qui doit enregistrer la feuille de match sur le site internet et/ou faire parvenir la feuille de match par mail au référent de poule et au comité FSGT 93 avant la fin du mois. Attention : si les feuilles de match ne sont pas correctement remplies, les 2 équipes se verront appliquées : 0.5 point de pénalité. Si la feuille de match n'est pas envoyé l'équipe recevant se verra octroyer un point de pénalité.
- Dans le cas où l'équipe recevant est dans l'incapacité de présenter un arbitre, les 2 équipes, après accord préalable, pourront s'auto arbitrer.

Tout problème (blessure, incidents, autres) concernant un match doit être notifié sur la feuille de match, signée par les arbitres.

## 2. Règles du 4 x 4

Les closes ci-dessus s'appliquent à ce championnat.

### Points particuliers

- Les rencontres du volley-ball 4 x 4 se jouent à 4 joueurs ou joueuses en 4x4 libre ou mixte et à 4 joueuses en 4 x 4 féminin
- Une équipe ne pouvant pas aligner 4 joueurs ou joueuses sur le terrain est déclarée forfait.
- 2 serveurs minimums en alternance, chaque joueur décide du poste où il va jouer.
- Aucun point de bonification n'est attribué en fonction du genre des joueurs et joueuses présents sur le terrain

## 3. Règles du 4 x 4 mixte réel ou équimixte

Les règles sont celles du volley-ball à 4, excepté pour les points suivants :

### Terrain

- Dimensions normales d'un terrain de volley (18mx9m).



- La zone avant doit être délimitée par une ligne à 3m de la ligne centrale (attention ce point est important).

### Filet

Le filet doit être réglé à 2m30.

### Équipes

- Composées de 2 joueuses et de 2 joueurs et 4 remplaçant.e.s maximum.
- En aucun cas un match ne peut débuter avec 3 joueurs. En revanche, en cas de blessure un match peut se terminer avec 3 joueurs.

### Remplacements

- Par genre (les femmes sont remplacées par des femmes et les hommes par des hommes).
- Libres (pas de remplacements par "paires" comme en 6x6).
- Nombre : sans limitation.
- En aucun cas un masculin peut remplacer une féminine.
- En cas de blessure un masculin peut être remplacé par une féminine mais pas l'inverse.

### Temps morts

- Deux temps morts de 30 sec par équipe et par set.
- Pas de temps morts techniques.

### Placement

- Le placement des joueuses et joueurs sur le terrain est libre.

### Service

- Rotation à 2 serveurs - serveuses au minimum.
- Alternance femmes - hommes obligatoire.
- Un pied au moins doit être en contact avec le sol lors du service (pas de service smaché)

### Attaque (1 ou 2 mains ou autre)

- Les joueuses peuvent attaquer depuis n'importe quelle zone du terrain.
- Les joueurs ne peuvent pas attaquer depuis la zone avant, ils ne peuvent attaquer que depuis la zone arrière (au-delà de la ligne des 3m).
- Un joueur arrière peut aussi effectuer une attaque dans la zone avant si, au moment du contact, une partie du ballon est plus basse que le sommet du filet (idem pour le passeur « bidouille » proscrite).

### Contre

- Les joueuses ont le droit de contrer toutes les joueuses et tous les joueurs.
- Les joueurs n'ont pas le droit de contrer les joueuses.
- Les joueurs ont le droit de contrer les joueurs.



### Arbitrage

- Auto-arbitrage si les capitaines sont d'accord
- Alter-arbitrage (arbitré par d'autres membres des équipes en place qui ne sont pas sur le terrain).